

RAPPORT FINANCIER 2021-2022

Vous trouverez ci-dessous le rapport financier de l'association départementale de l'OCCE du Tarn-et-Garonne.

La première partie est constituée du rapport financier du siège départemental :

- Produits et charges détaillées,
- Comparaison avec les années antérieures
- Répartition.
- Résultat du siège
- Comparaison avec les années antérieures.

Le siège départemental bénéficie d'1 équivalent temps plein de poste d'animatrice et d'1/2 équivalent temps plein de poste de secrétaire comptable pris en charge par la fédération nationale.

La deuxième partie est constituée du rapport financier des coopératives scolaires affiliées agréées :

- Produits et charges détaillées ;
- Part des actions pédagogiques ;
- Comparaison avec l'année antérieure ;
- Répartition ;
- Résultat.

La crise sanitaire intervenue au cours des exercices précédents avait entraîné des produits (retrés) non utilisés. Ces Produits des années antérieures ont donc été utilisés cette année ce qui a entraîné un résultat négatif. Ce qui ne compromet en rien les finances des coopératives dont la trésorerie de clôture au 31 août 2022 s'élevait à 894 795 €.

En 2021-2022 il y a eu 200 coopératives affiliées (201 en 2020-2021) et 21 218 coopérateurs (22 355 en 2020-2021). L'outil Retkoop a été utilisé par 198 coopératives (198 l'an dernier) ce serait parfait si en 2022-2023, 100% des coopératives l'utilisait (c'est très fortement conseillé par le commissaire au compte).

Il est regrettable que le 12 janvier 2023, sur 200 CRF attendus, seul 88 étaient parvenus complets à l'AD, et sur les 112 incomplets, 43 n'avaient même pas envoyé le quitus et 33 ont dû être contrôlés totalement par le siège. Un tel état de fait accroît gravement la charge de travail de l'AD et perturbe fortement la préparation de la venue du commissaire aux comptes. Il est rappelé que CRF doivent nous parvenir avant le 30 septembre merci d'y veiller l'an prochain.

La troisième partie présente la cotisation (proposition et répartition), le budget 2022/2023 et les rapports du commissaire aux comptes.

Le trésorier
Patrick Barrère



Office Central de la Coopération à l'École du Tarn-et-Garonne

Association reconnue d'utilité publique

28 avenue Charles de Gaulle - 82000 MONTAUBAN

Tél. : 09 63 43 85 04 - ad82@occe.coop

Site Internet : www.occe.coop/ad82



RAPPORT FINANCIER

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE

PRODUITS DU SIÈGE	2020-2021	2021-2022
Cotisations des coopératives	51 252,00 €	50 923,00 €
Produits de cession (vente LCP&agendas)	8 655,00 €	13 214,00 €
Subventions	- €	6 500,00 €
Autres produits	15 766,78 €	15 795,00 €
Produits financiers	1 136,78 €	664,00 €
Produits exceptionnels	- €	3,00 €
Utilisations des fonds dédiés	682,86 €	
TOTAL	77 493,42 €	87 099,00 €

REPORTS DE FONDS DÉDIÉS
Report d'une subvention perçue pour un projet et non utilisée sur

PRODUITS DE CESSION	
Agenda	1 239,00 €
LCP	11 975,00 €
TOTAL	13 214,00 €

SUBVENTION D'EXPLOITATION	
Conseil Départemental (échappées poétiques)	3 500,00 €
Conseil régional (SDJES école bienveillante)	1 500,00 €
Conseil régional (SDJES journées à thèmes)	1 500,00 €
TOTAL	6 500,00 €

AUTRES PRODUITS	
Abonnement A&E	1 737,00 €
Assurances	5 299,00 €
Responsabilité civile + matériels	3 407,00 €
TOTAL	10 443,00 €

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FÉDÉRATION	
Frais CAC	2 130,00 €
frais déplacement AGN	1 339,00 €
Remb. Médecine du travail	242,00 €
Aide EBP (logiciel compta)	500,00 €
TOTAL	4 211,00 €
Abandon des frais de déplacement des bénévoles	1 141,00 €

PRODUITS FINANCIERS	
Livret A	664,00 €
TOTAL	664,00 €

CHARGES DU SIÈGE	N-1	N
Fournitures à céder (achat Lire C'est Partir)	7 514,60 €	10 588,00 €
Charges d'exploitation	52 010,62 €	53 782,00 €
Salaires & charges sociales	- €	5 282,00 €
Charges pédagogiques	10 214,71 €	8 458,00 €
Charges exceptionnelles (sur exercice antérieur)	173,80 €	- €
Dotations aux amortissements	1 064,64 €	1 202,00 €
Reports en fonds dédiés	- €	90,00 €
TOTAL	70 978,37 €	79 402,00 €

CHARGES LIÉES AUX LOCAUX	
Eau, gaz électricité, chauffage	2 028,00 €
Poste & Télécom	1 780,00 €
Fournitures diverses	1 908,00 €
Locations mobilières & immobilières	862,00 €
Maintenance informatique	220,00 €
Assurances siège respons. Civ. Et matériel coo	9 038,00 €
TOTAL	15 836,00 €
COTISATIONS & CHARGES DE L'AD	
Cotisation versée à la Fédération Nationale	24 613,00 €
Cotisation versée à l'Union Régionale	420,00 €
Cotisation à d'autres mouvements	100,00 €
Facture du Commissaire aux comptes (CAC)	3 960,00 €
Frais de réception	2 283,00 €
Frais de déplacement	1 132,00 €
Frais de déplacement abandonnés par bénévo	1 141,00 €
Catalogues, imprimés, affiches...	212,00 €
Fleurs & cartes cadeaux	1 045,00 €
TOTAL	34 906,00 €
CHARGES DIVERSES	
Impôt plus value CEMP	0,00 €
Perte cotisation et autres charges coop	326,00 €
Médecine du travail	242,00 €
Services bancaires	699,00 €
Abonnement A&E	1 773,00 €
TOTAL	3 040,00 €

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Répartition du coût d'acquisition d'un bien (photocopieuse) sur sa durée d'utilisation (5 ans)
Le montant de l'investissement n'est pas déduit en une seule fois dans le compte de résultat, mais sa valeur est répartie sur sa durée d'utilisation prévue

REPORTS DE FONDS DÉDIÉS

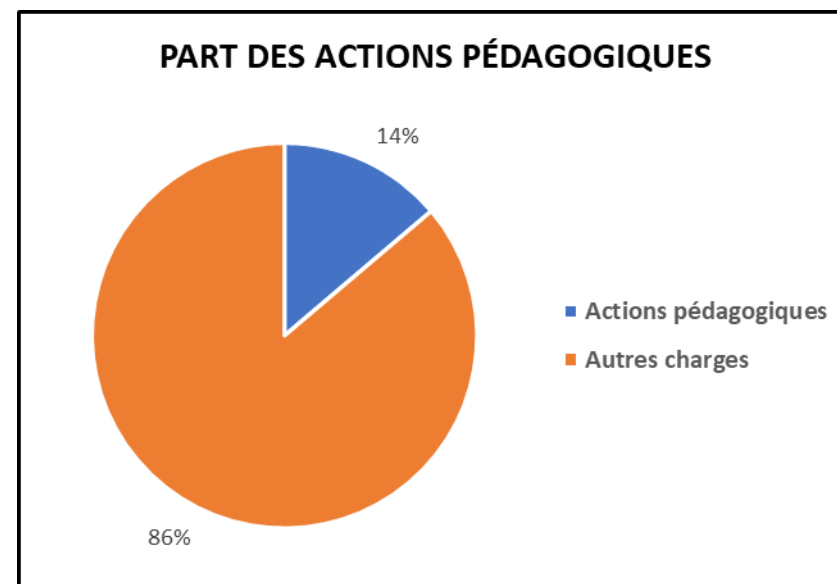
Report d'une subvention perçue pour un projet et non utilisée sur l'exercice

CHARGES PÉDAGOGIQUES

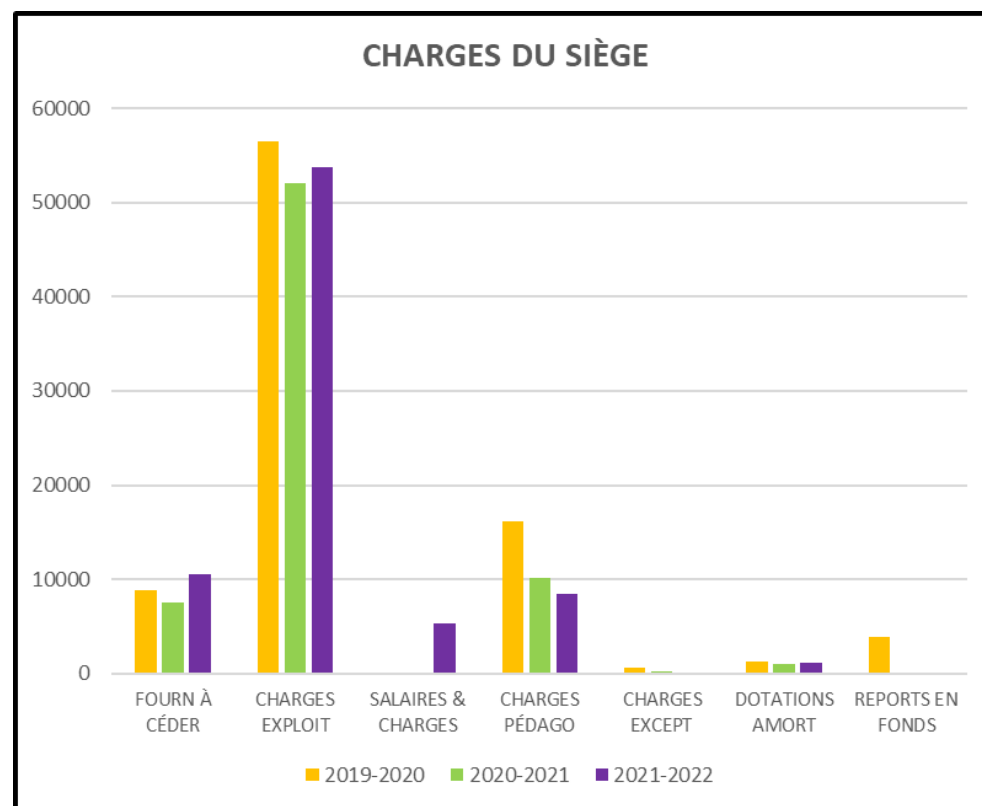
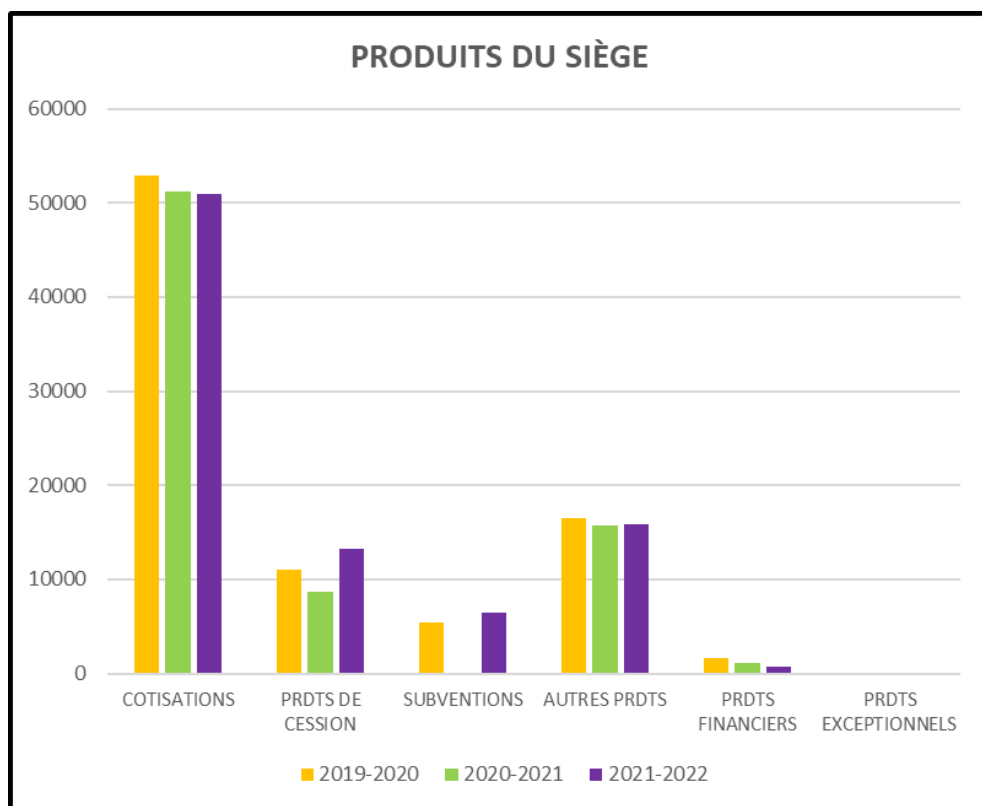
- Achats de livres
- Financement de formations
- Paieement des intervenants
- Facture imprimerie
- Pub

POUR LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES	
Charges pédagogiques	8 458,00 €
Frais de déplacement, de réceptions, ... pour ces actions	2 500,00 €
TOTAL	10 958,00 €

DÉTAILS PAR ACTIONS	Charges
Formation des personnels	55,00 €
Apprendre la coopération par le jeu	181,00 €
Echappées poétiques	8 220,00 €
Ca ne coule pas de source	231,00 €
Phil'Osons	43,00 €
École bienveillante	1 500,00 €
Droit de l'enfant	25,00 €
Journées à thèmes	20,00 €
Emoi, et moi et nous	683,00 €
TOTAL	10 958,00 €

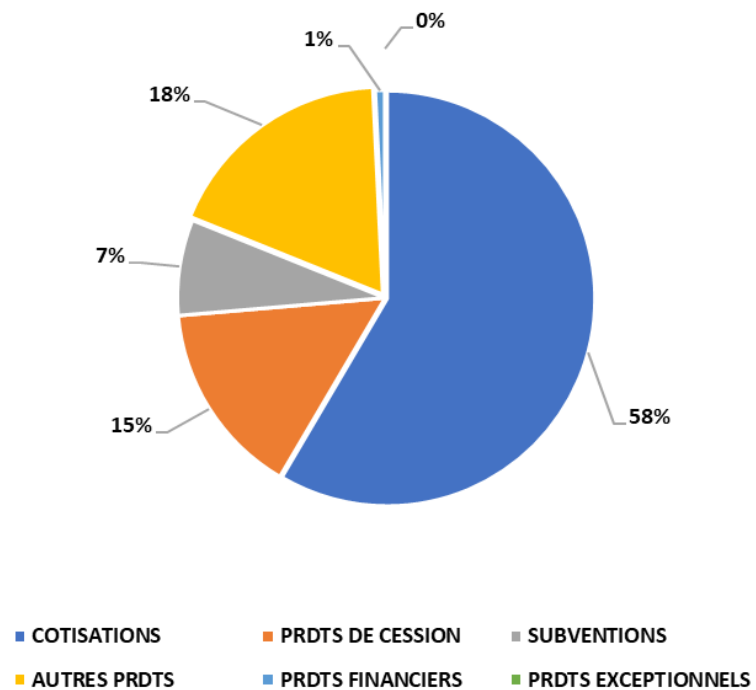


COMPARAISON AVEC LES ANNÉES ANTÉRIEURES

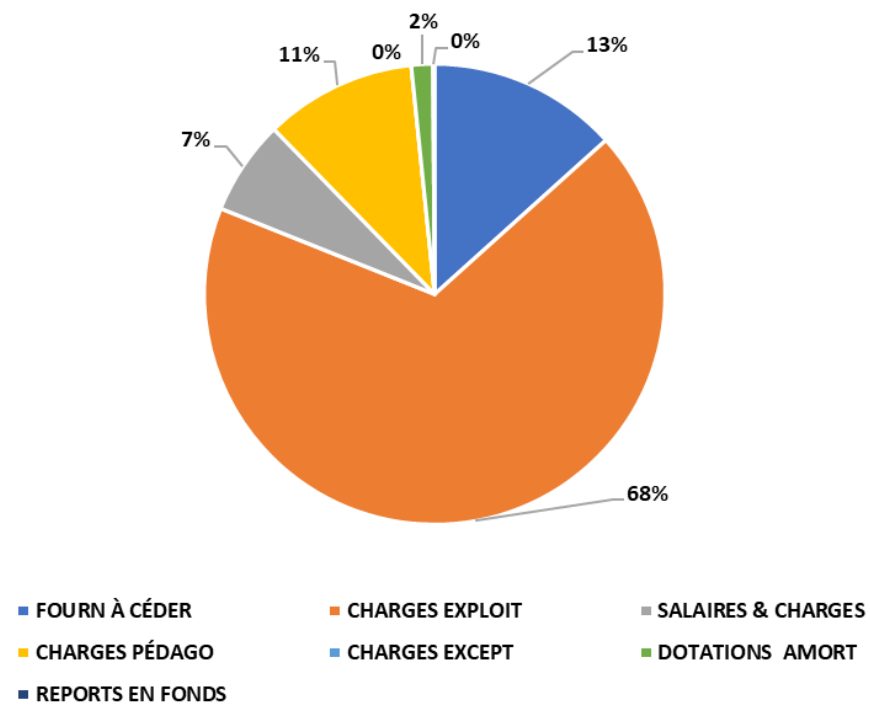


RÉPARTITION

PRODUITS DU SIÈGE

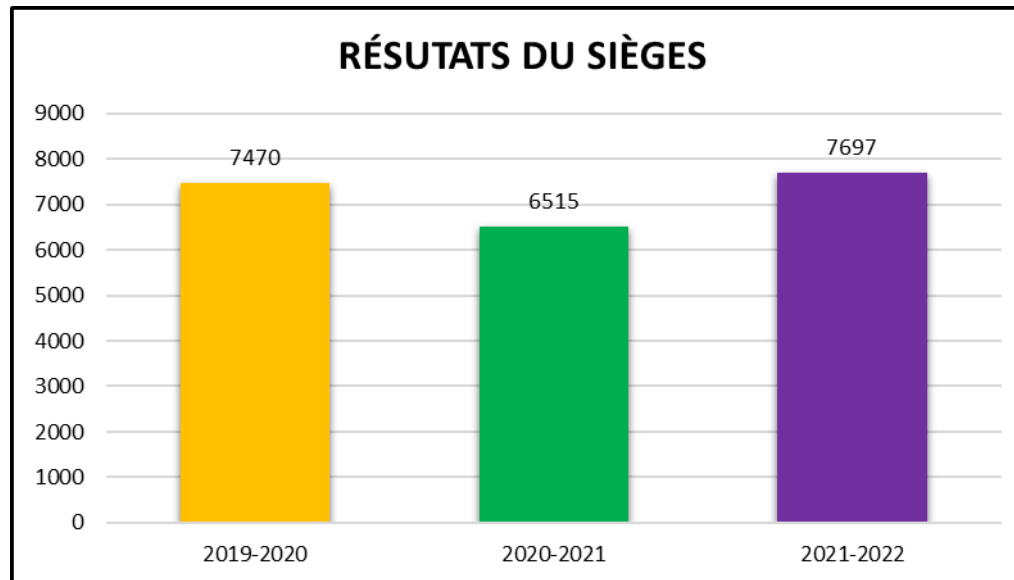


CHARGES DU SIÈGE



RÉSULTAT DU SIÈGE		
87 099,00 €	-	79 402,00 € = 7 697,00 €

■ Nous vous proposons d'affecter ce résultat du siège départemental au fonds associatif



Cette résolution est proposée au vote (Retkoop).

PRODUITS DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES	
Vente de produits pour cession	412 538,00 €
Produits des activités éducatives	158 271,00 €
Subventions état & collectivités	342 939,00 €
Contributions plateforme participative	25 125,00 €
Contributions financières autres	82 386,00 €
Participation volontaire familles	374 900,00 €
Produits exceptionnels	49 721,00 €
TOTAL	1 445 880,00 €

Tout ce qui est revendu sans l'avoir fabriqué
(calendriers, photos, ...)

Sommes reçues (éventuellement des parents) pour les activités éducatives de la coopérative (journaux scolaires, objets fabriqués, voyages, sorties, spectacles, ...)

Toute subvention provenant de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités locales (commune, communauté de communes, conseil départemental, conseil régional, ...)

Il s'agit des contributions financières reçues dans le cadre de la Trousse à Projet.

Il s'agit d'aides financières versées par l'association de parents d'élèves, d'autres associations ou fondations...

Il s'agit exclusivement des cotisations perçues au titre de la coopérative (adhésion à la coopératrice des parents)

Opérations imprévues et non récurrentes, dons, remboursements, reversements, collectes...

CHARGES DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES	
Achats de produits pour cession	264 801,00 €
Assurances versées	8 706,00 €
Charges des activités éducatives	1 165 937,00 €
Services bancaires	2 787,00 €
Cotisations versées à l'OCCE	50 923,00 €
Charge exceptionnelles	41 203,00 €
Achats de biens durables	50 356,00 €
TOTAL	1 584 713,00 €

Objets achetés pour les revendre
(calendriers, photos, ...)

Montant versé pour les assurances de la coopérative
(responsabilité civile, biens)

Ensemble des charges résultant des activités pédagogiques de la coopérative : journaux scolaires, correspondances scolaires, voyages, sorties spectacles, travaux manuels, ...)

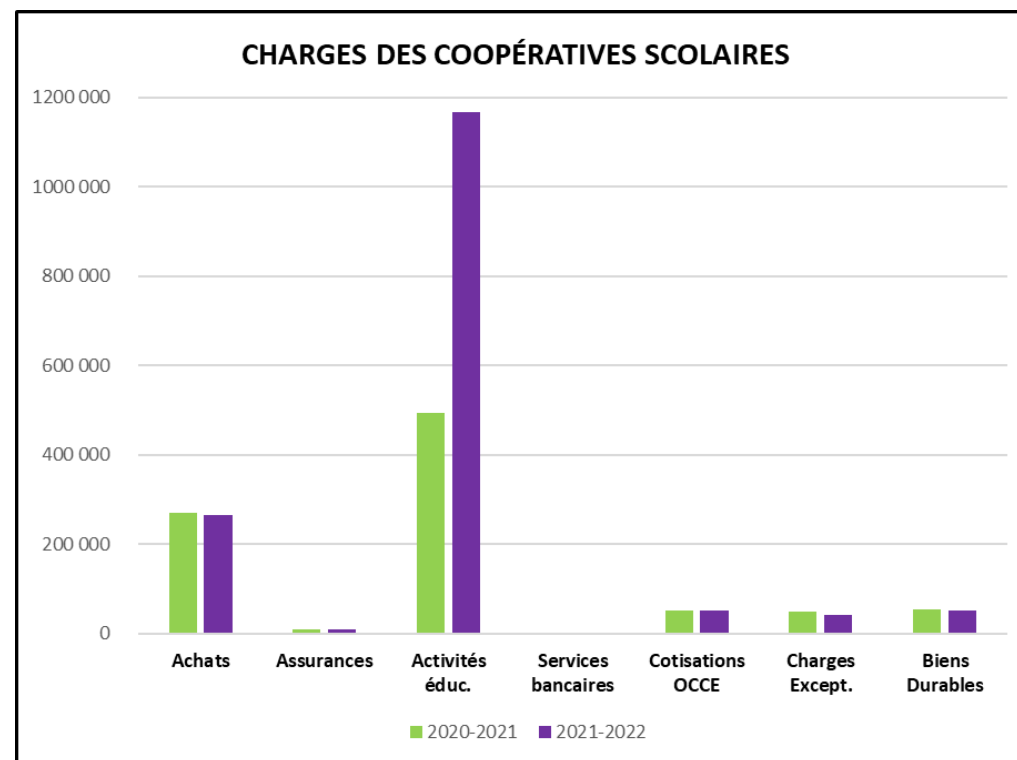
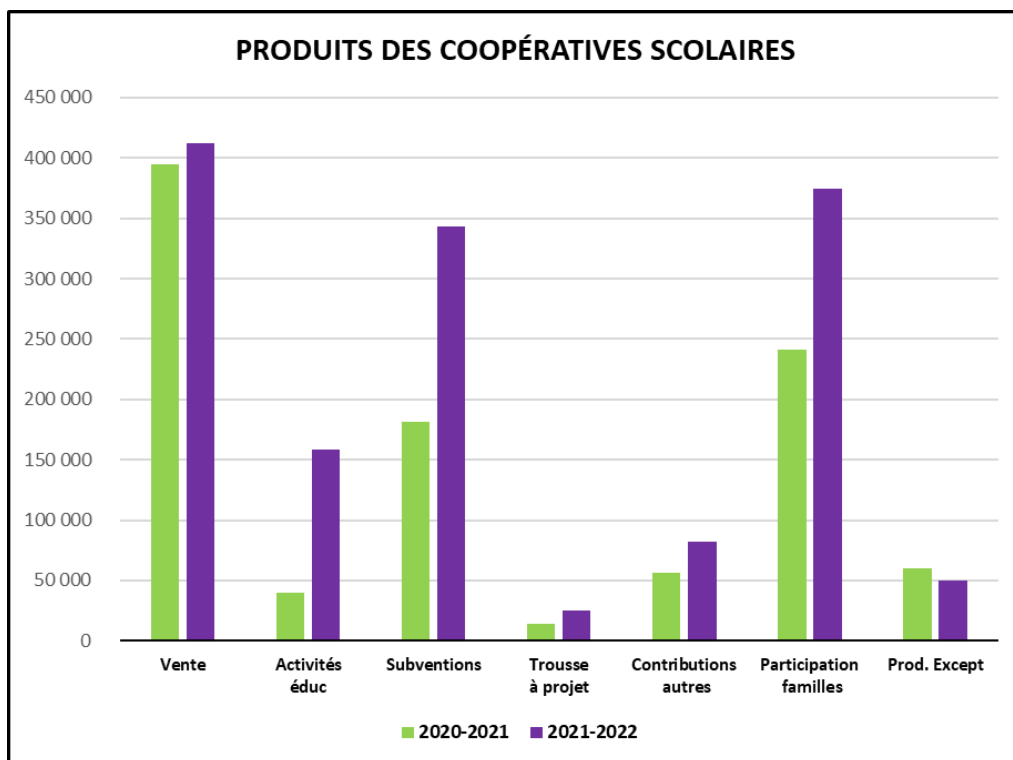
Frais bancaires : frais de tenue de comptes, agios, etc....

Cotisation statutaires versées à l'OCCE

Dépenses imprévues, dons, reversement des collectes et opérations de solidarité

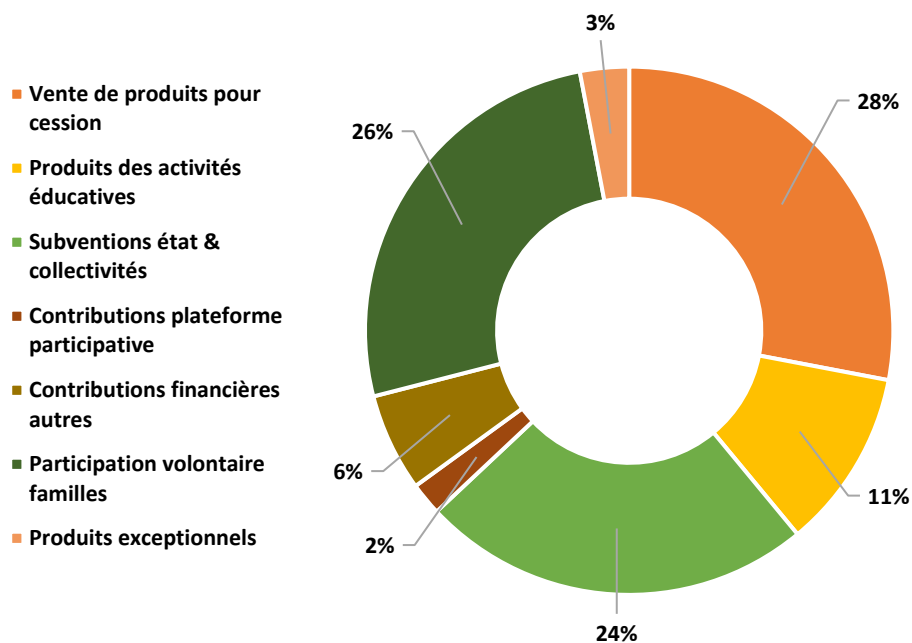
Gros matériel, équipement durable (figure au cahier d'inventaire du matériel de la coopérative) **décision d'achat** consignée dans le registre des délibérations

COMPARAISON AVEC LES ANNÉES ANTÉRIEURES

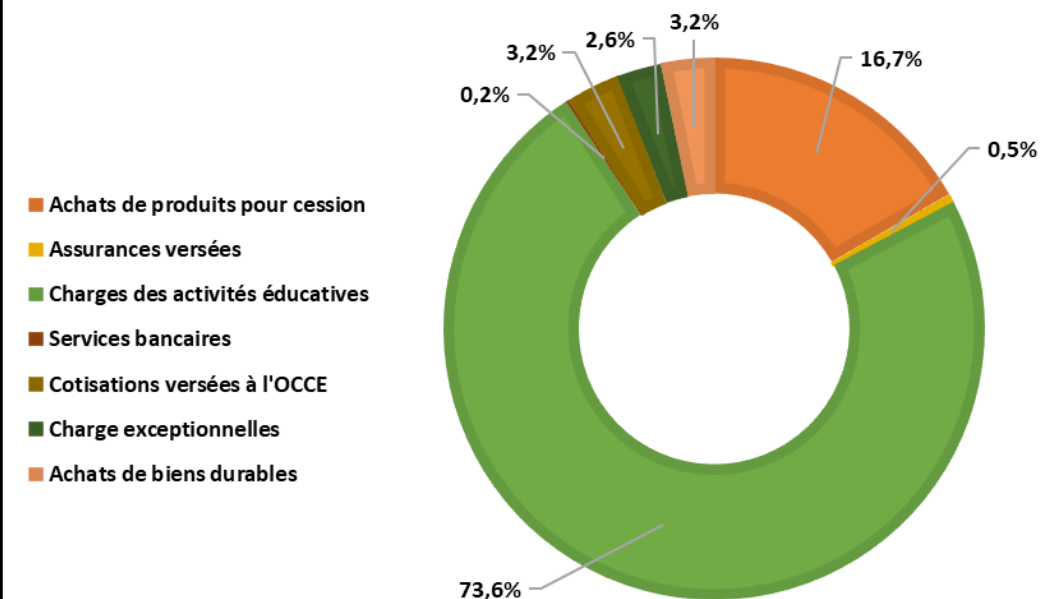


RÉPARTITION

PRODUITS DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES



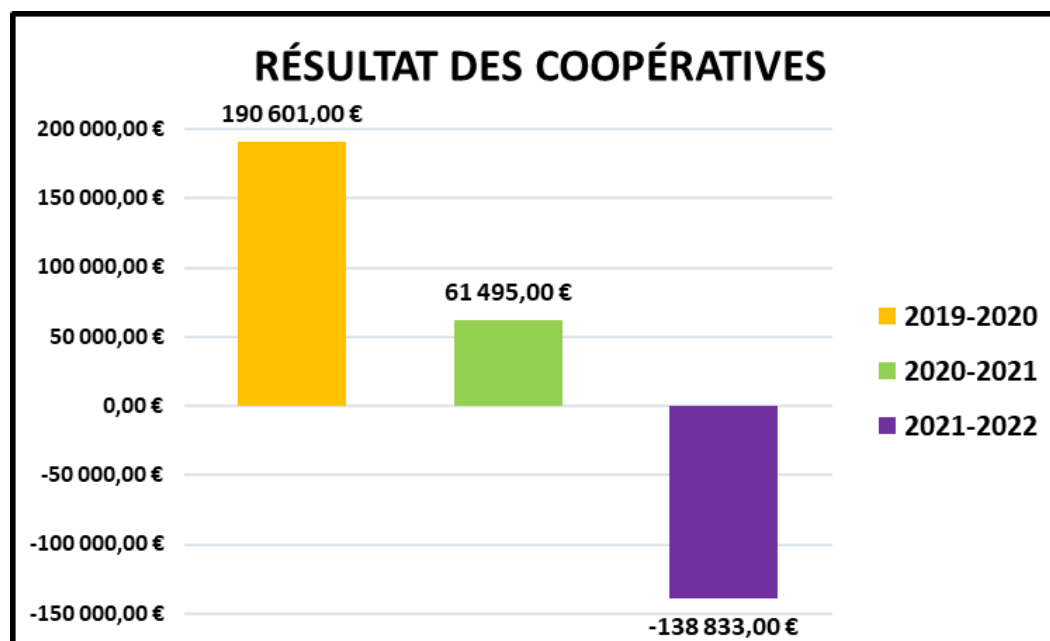
CHARGES DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES



RÉSULTAT DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES		
1 445 880,00 €	-	1 584 713,00 € = -138 833,00 €

DISPONIBILITÉ AU 31 AOUT	
2021	2022
1 031 261 €	894 795 €
-136 466 €	

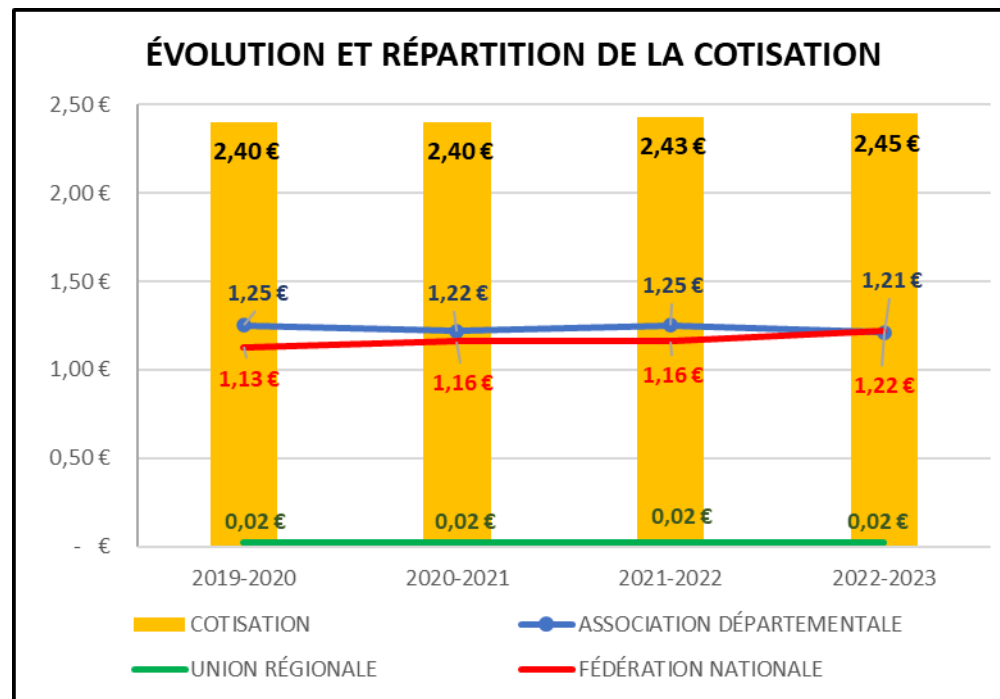
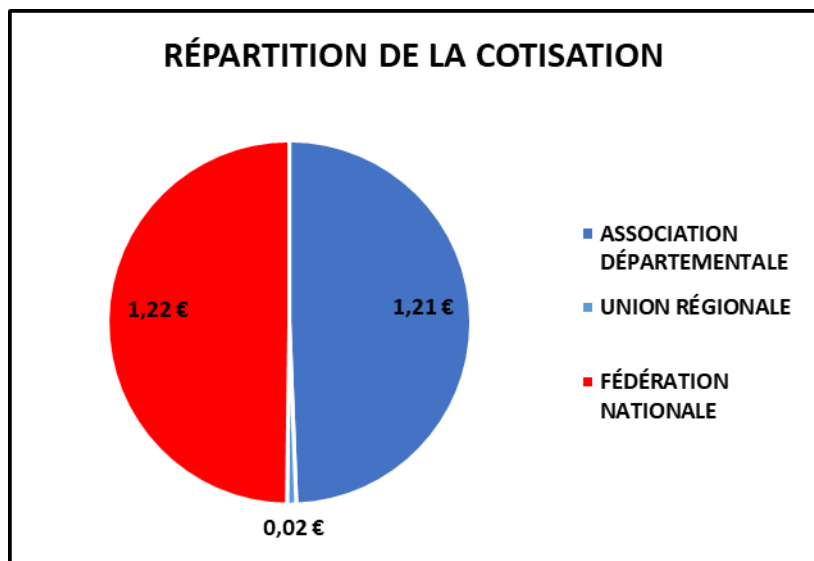
■ Nous vous proposons d'affecter ce résultat des coopératives agrégées dans leur report à nouveau.



Cette résolution est proposée au vote (Retkoop).

RÉPARTITION DE LA COTISATION

L'association départementale ne conserve pas la totalité du montant de la cotisation. Elle reverse une partie à la Fédération OCCE et à l'Union Régionale OCCE Occitanie



PROPOSITION : COTISATION 2022-2023 : 2,45€

Soit une augmentation de 2 centimes alors que la cotisation de la fédération a augmenté de 6 centimes

Cette résolution est proposée au vote (Retkoop).

RAPPORT FINANCIER

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022-2023

Un budget est un **état prévisionnel** des **charges/dépenses** et des **produits/recettes** de l'association.

Un budget est un outil de gestion, au travers duquel l'association va **prévoir** les recettes et **anticiper** les dépenses. ...

Il est d'usage de faire un budget prévisionnel équilibré. Le montant total des recettes est égal au montant total des dépenses, un budget équilibré assure la pérennité de l'association, tout en lui permettant de mener le maximum de projets.

CHARGES / DÉPENSES			
	Budget 21/22	Réalisé 21/22	Budget 22/23
ACHATS	11 800	14 594	14 150
Eau, gaz, électricité	1 800	2 028	2 200
Matériel, fournitures, produits	1 400	1 908	1 350
Agenda, livret, Lire c'est partir	8 600	10 658	10 600
CHARGES TIERS	27 800	20 281	27 700
Informatique location, maintenance	800	1 012	1 100
Entretien réparations	2 500		2 500
Assurances siège	300	258	300
Assurances des coops (respon civil & matériels)	9 400	8 780	9 000
Abonnement A&E	1 800	1 773	1 800
Services pédagogiques	13 000	8 458	13 000
CHARGES DIVERSES	10 950	12 352	10 550
Honoraires CAC	4 000	3 960	4 000
Notes de frais, reception	3 000	4 672	2 500
Abandon frais km bénévoles	1 500	1 141	1 500
Poste, téléphone, banque	2 400	2 479	2 500
Cotisations diverses	50	100	50
AUTRES CHARGES	37 650	32 175	36 600
Charge personnel	6 000	5 282	6 000
Subventions & aides aux coop & perte	600	321	500
Autres charges	4 100	247	90
Cotisations fédération & UR	25 450	25 033	24 860
Dotation aux amortissements	1 500	1 202	2 000
Engagements fonds dédiés		90	3 150
TOTAL DES CHARGES	88 200	79 402	89 000

PRODUITS / RECETTES			
	Budget 2021/22	Réalisé 2021/22	Budget 2022/23
VENTES & PRESTATIONS	23 050	23 657	23 900
Agenda, livret, Lire c'est partir	11 000	13 214	12 600
Abonnement A&E	1 800	1 737	1 800
Assurances des coop (respon civil & matos)	9 400	8 706	9 000
Remboursement fédération	850		500
SUBVENTIONS	4 500	6 500	4 500
subvention sur projet du CD et de la SDJES	4 500	6 500	4 500
AUTRES PRODUITS	57 100	56 278	56 950
Abandon frais km bénévoles	1 500	1 141	1 500
Aide de la fédération	4 000	4 211	4 000
Cotisations adhérents	51 600	50 926	51 450
PRODUITS FINANCIERS	500	664	500
Intérêts livret A	500	664	500
FONDS DÉDIÉS	3 050	-	3 150
Reprise fonds dédiés	3 050		3 150
TOTAL DES PRODUITS	88 200	87 099	89 000



Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes du siège départemental



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU TARN & GARONNE

Association loi 1901
Siège social : 28 avenue Charles de Gaulle
82000 MONTAUBAN

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Tarn & Garonne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice

Fait à Boulogne, le 13 janvier 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU TARN & GARONNE

Association loi 1901

Siège social : 28 avenue Charles de Gaulle

82000 MONTAUBAN

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSOCIATION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 13 janvier 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Notre commissaire aux comptes, le cabinet audit-France, vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agrégeant les CRF reçus.

Le bénévolat des mandataires s'élève à **4 311 heures** soit environ **3 personnes** en équivalent temps plein.

Le Conseil d'administration est composé de **10 personnes**. Les administrateurs se sont réunis à 4 reprises au cours de l'exercice.

1.1 Siègne de l'association

Les produits du Siègne se sont élevés à **87 099,18 €** pour l'exercice clos contre 77 493,42 € pour l'exercice précédent. La cotisation des familles, votée pour l'exercice en cours, s'est élevée à **2,43 €** par coopérateur contre 2,40 € par coopérateur pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons de fixer la cotisation des familles par coopérateur pour l'exercice à venir à **2,45 €**

Le résultat du Siègne s'est élevé à **7 697,48 €**

1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs

200 coopératives et foyers sur les **200** affiliés ont envoyé leur CRF dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'association.

Les données caractéristiques des coopératives scolaires et foyers coopératifs agrégés sont les suivantes :

- Ressources des coopératives agrégés **1 445 880,17 €** dont subventions encaissées **368 064,31 €**
- Trésorerie à la clôture **894 795,13 €**

2. SITUATION ET ACTIVITÉ DU DERNIER EXERCICE CLOS

Le nombre de coopérateurs s'est élevé à **21 218** contre 21 355 pour l'exercice précédent.

Le nombre de coopératives s'est élevé à **200** contre 201 pour l'exercice précédent.

3. ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

0 CRF sont arrivés au siège départemental après l'arrêté des comptes, n'ont pu être saisis et ne sont donc pas intégrés dans les comptes annuels agrégés soumis à votre approbation.

4. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget prévisionnel du siège départemental pour l'exercice en cours fait apparaître un total de charges de **89 000 €** et un résultat équilibré.

5. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit

- le résultat du siège départemental, soit **7 697,48 €** au fonds associatif.
- le résultat des coopératives agrégées, soit **-138 832,77 €** dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président
Odile Alcaraz



Le Trésorier
Patrick Barrère

